

Département

DU LOIRET

Arrondissement

DE MONTARGIS

Canton

DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 30 août 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10

En exercice : 10

Présents : 07

date de convocation : 30 juillet 2010

date d'affichage : 03 septembre 2010

L'an deux mil dix, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 juillet 2010 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents : Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Richard CATALIFAUD, Annyck DEFLESSELLES, Michel GALLARDO, Véronique HABSIGER

Excusée et représentée : Micheline LAURENT

Excusés : Yvon BOYER, Coralie NAUDIN

Secrétaire de séance : Annyck DEFLESSELLES

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 10 juin 2010 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Demande subvention

Le maire informe le Conseil de la nécessité de sécuriser le Pressoir en vue d'expositions qui auront lieu prochainement sur la commune.

Cette sécurisation consiste en la pose d'une alarme volumétrique et d'un éclairage extérieur.

Il présente au Conseil les devis reçus de différentes entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir l'entreprise HOUPERT Electricité

DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux de sécurisation du Pressoir pour un montant de 2 744.17 € H.T

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général au titre de l'aide aux communes à faible population pour l'exercice 2010.

II – Demande subvention

Le maire informe le Conseil de la nécessité d'installer un éclairage extérieur à la salle polyvalente Il présente au Conseil les devis reçus de différentes entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir l'entreprise HOUPERT Electricité

DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux d'éclairage extérieur à la salle polyvalente pour un montant de 367.20 € H.T

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général au titre de l'aide aux communes à faible population pour l'exercice 2010.

III – Etat souscription vitraux

Le maire informe le Conseil de l'état de la souscription des vitraux de l'église et remercie les généreux donateurs. La somme collectée s'élève à 4 009.60 € frais de gestion déduits.

Il informe également le Conseil que les travaux de restauration sont terminés et qu'un rendez-vous est prévu avec l'ABF le vendredi 03 septembre pour qu'il vérifie la conformité de ces travaux.

IV – Incendie

Le Maire informe le Conseil de l'état du plan pluriannuel des travaux de mise en sécurité de la commune au niveau de la défense incendie.

Les travaux à l'Etang des Noues vont commencer en Septembre.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place une réserve incendie rue de l'Etang des Noues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de mettre en place une réserve incendie rue de l'Etang des Noues.

V – Questions diverses

1/ Fête des anciens

Le spectacle est donc prévu et réservé pour le mercredi 15 décembre après-midi.

Ce spectacle sera gratuit pour les membres du club des Anciens de Rozoy.

Il est évoqué la possibilité de mettre en place une billetterie qui sera uniquement ouverte aux autres clubs des Anciens des alentours.

Ces billets seront vendus par les membres du club de Rozoy au prix de 10 €.

2/ Fête des enfants

Le spectacle est donc prévu et réservé pour le samedi 8 janvier 2011 après-midi à la salle des fêtes de La Selle sur le Bied avec les communes d'Ervauville, Foucherolles et Bazoches.

Le spectacle s'adresse aux enfants scolarisés des 4 communes de 3 à 10 ans.

Le prix de la prestation du spectacle sera divisé par le nombre de communes participantes.

Il est convenu que pour le spectacle, les parents ne pourront pas être présents pour des raisons de place insuffisante dans la salle.

3/ SAR

M. Rougé informe le Conseil de la modification dans le fonctionnement du ramassage des ordures ménagères : il sera distribué prochainement (à partir du 15 septembre) des poubelles aux familles et il n'y aura plus de distribution de sacs poubelles.

Le Conseil est informé que le camion de ramassage ne pourra pas rentrer dans certaines rues de la commune car il ne peut pas faire demi-tour.

Il s'agit de : - Chemin des Munais
- Chemin des Gourdets
- Chemin du Gué du Ridet

Pour autant, le Conseil souhaite une réunion avec les responsables du SAR afin de discuter de cette mise en place qui lui paraît inappropriée.

4/ Route d'Ervauville

M. Gallardo informe le Conseil que les bas-côtés de la route d'Ervauville n'ont pas été remis en état à la suite des travaux d'élargissement de voies.

L'information sera remontée au Conseiller Général, M. Alain Drouet.

5/ Salle des fêtes

Mme Carbonnelle souhaite que soit mis en place un règlement pour la location de la salle des fêtes.

Pour ce faire, une commission doit être créée pour travailler sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de nommer à cette commission Mmes Carbonnelle et Habsiger.

6/ PLU

Mme Habsiger demande où est le PLU.

Elle est informée que le dossier est en Préfecture pour étude et que l'enquête publique devrait débuter d'ici la fin de l'année.

La séance est levée à 22 heures 30.